

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 mai 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par décision en date du 31 décembre 1998, la collectivité des associés de la société VD Centre Est SNC a approuvé le traité d'apport, aux termes duquel la société nouvelle des établissements Jules Verger et Delporte, dont le siège social est situé 127, rue de Saussure - 75017 Paris, a convenu d'apporter à la société VD Centre Est SNC, la branche d'activités de travaux d'installations électriques courants faibles, de télécommunication et de maintenance multiservices dans la région centre-est du territoire national, exploitée notamment 54 bis, rue Pierre Audry à Lyon 9°.

L'avis de création de cette dernière a été publié au journal d'annonces légales La Gazette du palais des 20 et 21 janvier 1999.

Le transfert à la société VD Centre Est SNC comporte plusieurs marchés conclus avec la Communauté urbaine et qui ne sont pas encore soldés :

- marchés suivis par la direction de la logistique et des bâtiments :

- 990 227 H : travaux d'aménagement à exécuter dans les immeubles communautaires au cours de l'année 1999 et éventuellement des années 2000 et 2001 - lot n° 16 : courants faibles,

- 990 528 K : travaux d'entretien et de maintenance, à exécuter dans les immeubles communautaires au cours de l'année 1999 et éventuellement des années 2000 et 2001 - lot n° 16 : détection incendie de l'hôtel de communauté,

- marché suivi par la direction des systèmes d'information et de télécommunications :

- 990 264 Y : maintenance des autocommutateurs et des installations électriques des sites externes de la Communauté urbaine.

Cet avenant ne change en rien les autres clauses des marchés sus-visés.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable à la conclusion de cet avenant le 19 avril 1999 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit avenant ;

Vu la décision de la collectivité des associés de la société VD Centre Est SNC en date du 31 décembre 1998 ;

Vu l'avis de création publié au journal d'annonces légales La Gazette du palais des 20 et 21 janvier 1999 ;

Vu les marchés n° 990 227 H, 990 528 K et 990 264 Y passés avec la société nouvelle des établissements Jules Verger et Delporte ;

Où l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Accepte cet avenant, lequel sera rendu définitif.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,